

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Sixième Session ordinaire

24 - 31 janvier 2005

Abuja (NIGERIA)

EX.CL/145(VI)

RAPPORT SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE

RAPPORT SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE

INTRODUCTION

La cinquième session du Conseil exécutif, tenue en juillet 2004 à Addis-Abeba (Ethiopie), a examiné la situation au Moyen-Orient et en Palestine, et a relevé l'impasse toujours dans laquelle se trouve la recherche pour une solution pacifique, durable et acceptable au conflit dans la région.

2. A la conclusion des débats, le Conseil exécutif a adopté la Décision EX.CL/Dec. 157(V) qui réaffirme notamment l'engagement du Conseil à une vision des deux Etats, vivant l'un à côté de l'autre en paix et en sécurité ; a renouvelé son soutien à toutes les initiatives antérieures qui ont pour but de parvenir à un règlement de paix juste et global au Moyen-Orient et en Palestine. Le Conseil a également exprimé son inquiétude quant au fait que le Gouvernement israélien ne se conforme pas à la demande de la 10^{ème} session spéciale d'urgence de l'Assemblée générale de l'ONU d'arrêter la construction du « Mur de sécurité » et les activités dans les camps ; il a lancé un appel aux Etats de l'UA, membres du Comité des 10 sur la Palestine, d'organiser une réunion en marge de la 59^e session de l'Assemblée de l'ONU, en septembre 2004, en collaboration avec les autres organisations régionales et internationales, afin d'étudier et d'échanger sur la situation au Moyen-Orient et en Palestine, en vue de relancer le processus de paix.

II. Situation dans la région

3. Depuis que l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien ont accepté le Plan de paix Quartet qui était en fait une feuille de route réaliste permettant la création de deux Etats permanents comme solution au conflit, il y a peu de progrès dans la quête d'une solution acceptable, du fait surtout que les négociations sur les dernières questions en suspens n'ont pas évolué, tels que les frontières, le rapatriement des réfugiés palestiniens, les colonies israéliennes de la bande ouest et l'avenir de Jérusalem.

4. Entretemps, le cercle vicieux de la violence dans les deux camps et les attentats suicides à la bombe, attribués aux groupes extrémistes palestiniens, ont continué à bloquer toutes les initiatives de paix dans la région. Le Gouvernement israélien en réponse, a, entre autres, continué à exercer une force excessive et disproportionnée par représailles contre les attentats suicides, les arrestations/détentions de militants palestiniens en violation du droit humanitaire international ; le blocage des villages et villes palestiniennes ; la démolition des maisons palestiniennes ; la destruction des biens, des terres agricoles et des infrastructures ; la poursuite des activités dans les camps et la construction du « Mur de sécurité » au mépris de l'avis consultatif de la CIJ en juillet 2004 qui lançait un appel pour le démantèlement du mur, tout cela a causé des souffrances indescriptibles au peuple palestinien et a eu un impact négatif sur son bien-être socio-économique.

5. Toutefois, depuis la dernière session du Conseil exécutif, la communauté internationale, au niveau de l'Union africaine, de l'ONU et des pays arabes a continué à déployer tous les efforts afin d'obtenir le désengagement des Parties, pour ainsi préparer le terrain pour une reprise des négociations de paix et la mise en œuvre de la feuille de route.

6. Au niveau de l'UA et dans la mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec. 157(V) le Groupe africain de New York, en collaboration avec les Etats de la Ligue arabe et d'autres organisations ont convoqué une réunion dans la salle de Conférence de la Mission d'observateur de l'UA, en septembre 2004, afin de délibérer sur la situation au Moyen-Orient et en Palestine et de poursuivre le processus de paix. Toutefois, la réunion a été reportée parce que le quorum n'était pas atteint.

7. Par ailleurs, au niveau de la 59^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU, la quatrième Commission a adopté une série de résolutions pour servir les programmes et activités sur la Palestine et le processus de paix en cours dans la région.

8. De sa part, et malgré l'opposition des membres de la Knesset et certaines fractions de la population israélienne, le Premier ministre israélien, Ariel Sharon a réussi à obtenir l'approbation en octobre 2004, de son plan de retrait des colonies israéliennes de la Bande de Gaza et de la Côte Nord Ouest.

III. La mort du Président Yasser Arafat, les perspectives de paix au Moyen-Orient et le conflit palestinien

9. La disparition du Président Yasser Arafat, survenue le 11 novembre 2004, a suscité des interrogations quant aux perspectives qu'elle ouvrait, en même temps qu'elle a donné lieu à de nouvelles initiatives engagées essentiellement par les USA et la Grande-Bretagne, en vue de relancer le processus de paix. La question consiste à savoir, si la disparition du leader palestinien créera une nouvelle donne susceptible de faire avancer les négociations en vue d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Une réponse appropriée ne peut-être apportée à une telle interrogation sans que les questions fondamentales qui entravent le processus, ne soient examinées et si des réponses adéquates ne leur sont apportées.

Questions

10. Actuellement, les principales questions qui constituent les principaux obstacles à la reprise des négociations du processus de paix sont à deux niveaux. D'abord la construction de la « Barrière de sécurité » (Mur) par le Gouvernement israélien prévu pour protéger les Israéliens et empêcher les activités terroristes, a été très critiquée par la Communauté internationale et rejetée par le CIJ par un avis consultatif. Les palestiniens ont refusé la construction du mur perçu comme un « Mur de l'Apartheid » prévu créer des « bantoustans ». Ce n'est pas seulement dommageable sur le plan socio-

économique, en termes de délocalisation de riches terres arables, de puits, de population et de villes palestiniennes, mais également c'est la limitation des mouvements des Palestiniens, la séparation des familles et l'accès des villages isolés aux hôpitaux.

11. Ensuite, avec la feuille de route de la paix retardée depuis fin 2003, le Premier ministre, Ariel Sharon a unilatéralement annoncé en février 2004, un « plan de désengagement » qui permettra fondamentalement le retrait d'Israël de la Bande de Gaza et des quatre colonies du Nord Ouest de mars 2005, à la fin de l'année. L'Autorité nationale palestinienne a purement et simplement rejeté ce Plan comme une « violation sérieuse » du projet de paix de la « feuille de route » et une tentative de détruire le processus de paix, elle a réaffirmé son engagement à la solution de la création des deux Etats.

12. De sa part, la Communauté internationale partage la vision d'un Grand Moyen-Orient, démocratique, libre et pacifique, qui comprend une solution juste et pacifique du conflit israélo-arabe, sur la base de deux Etats démocratiques, Israël et Palestine, vivant l'un à côté de l'autre en paix et dans la sécurité. Par ailleurs, les prochaines élections sont considérées comme un moment opportun pour avancer vers une paix durable. L'élection d'un nouveau président sera la première étape pour créer des institutions politiques, démocratiques durables par lesquelles le peuple palestinien libre élira les dirigeants locaux et nationaux. De plus, la Communauté internationale s'est engagée à mobiliser des ressources pour aider à la relance de l'économie palestinienne, à l'établissement des institutions de sécurité et à la réforme du système politique palestinien et en accord avec la feuille de route, poser les bases de la progression vers le processus de paix, ce qui par la suite aboutira aux négociations définitives.

13. De sa part, l'Union africaine reste cohérente avec sa position traditionnelle en exprimant son soutien et sa solidarité au peuple palestinien et en condamnant la politique israélienne d'oppression et a adopté avec le temps des décisions pertinentes dans l'exercice du processus de paix, et dans la mise en œuvre de la feuille de route. L'Union africaine a été officiellement invitée aux prochaines élections le 9 janvier en Palestine, pour désigner le successeur du Président Yasser Arafat, et une équipe d'observateurs a été formée pour participer aux élections. L'Union africaine est optimiste qu'avec l'élection d'un nouveau dirigeant pour la Palestine, davantage de pressions sera exercé sur le gouvernement israélien pour accélérer le processus menant aux négociations définitives sur la Palestine.

IV. Conclusion

14. Il est évident que pour que règnent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et en Palestine, la feuille de route Quartet présente encore la formule la plus viable pour une solution acceptable et durable du conflit. La Communauté internationale devrait donc aider et convaincre les parties à progresser vers la mise en œuvre de la feuille de route, convenue par les Parties et qui reste encore le seul Plan de paix dans la région.

15. Par ailleurs, bien que le Gouvernement israélien ait déjà décliné sa participation à la prochaine conférence proposée sur le Moyen-Orient, à Londres au début 2005, cette conférence et d'autres nouvelles initiatives vont néanmoins présenter des forums appropriés à l'échange de points de vue sur les questions en instance relatives au retour des réfugiés et à la souveraineté palestinienne.

16. Au niveau de l'Union africaine, son soutien et sa solidarité au peuple palestinien demeurent inconditionnels pour une solution pacifique durable sur la base de toutes les résolutions/décisions adoptées au fil des ans, des résolutions pertinentes de l'ONU, du droit international et de la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et de l'obtention d'un Etat de Palestine, souverain et indépendant, avec Jérusalem Est comme capitale.

2005

Report on developments in the Middle East and Palestine

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4397>

Downloaded from African Union Common Repository